



Lors de la Conférence nationale, il a été décidé de remplacer les 1.500 maires de Madagascar par des Présidents de délégation spéciale. Facile à dire mais extrêmement difficile à mettre en application. En plus, où serait le changement si, à chaque fois, on pratiquait toujours ce sport du « c'est notre tour à présent » (sous-entendu de goûter au pouvoir avec ses avantages financiers. Même pour quelques mois). Mais Andry Rajoelina a trouvé une parade imparable : organiser des élections communales le lundi 20 décembre 2010. De quoi couper l'herbe sous les pieds des grincheux de tous bords...



[CLIQUEZ SUR LA PHOTO POUR ENTENDRE LES EXPLICATIONS EN MALGACHE D'ANDRY RAJOELINA, LE 20 SEPTEMBRE 2010](#)

TRADUCTION INTEGRALE

« Malgaches mes compatriotes,

Comme je l'ai déjà annoncé, hier dimanche 19 septembre 2010, le pouvoir d'exécution [la

transition] va prendre les décisions qui lui incombent. A l'issue de la Conférence nationale qui a vu la participation des représentants de tous les Malgaches des quatre coins de la Grande île, qui ont pris les décisions en commun. Aujourd'hui, les « Raiamandreny mijoro » et les membres de la société civile m'ont remis officiellement le texte où sont inscrites ces décisions. Je renforce donc ce que j'ai déjà dit : allons de l'avant pour la mise en place de toutes les nouvelles institutions, dans le respect de ces décisions du grand nombre. Nous organiserons donc le référendum pour le choix d'une nouvelle Constitution. Lors de la Conférence nationale, il a également été décidé que la mise en place des nouvelles institutions administratives commencera à partir de la base, c'est-à-dire les Communes. Dans ce contexte, je me suis entretenu, aujourd'hui toute la journée, avec les « Raiamandreny mijoro », les membres de la société civile et aussi les chefs des partis politiques. En effet, la Conférence nationale a décidé de remplacer tous les maires de l'île par des Pds (Présidents de Délégation spéciale).

Toutefois, ce seront les populations à la base qui proposeront ces Pds. Il est tout à fait légitime que ce pouvoir revienne au peuple. Comme il est tout à fait légitime que ce soit le peuple qui choisit leur maire à travers des élections. Cela afin qu'il n'y ait pas confusion, voire troubles. Par conséquent, il a été décidé [en conseil des ministres et de gouvernement conjoint] la tenue d'élections communales anticipées, le lundi 20 décembre 2010. En ce qui concerne les actuels maires en activité, ils devront déposer leur démission s'ils entendent se porter candidats, et ils seront remplacés par des Pds pour suivre à la lettre la décision de la Conférence nationale. à ce sujet Cette élection communale anticipée ne bouleversera en aucun cas le calendrier électoral déjà établi [par l'accord politique d'Ivato du 13 août 2010].

Il s'agit-là d'une sage décision dans le cadre de la mise en place d'une IV^e République sereine que nous souhaitons tous. Aussi, laissons le soin aux forces politiques et à tous les citoyens en âge de voter de choisir ceux qu'ils aimeraient voir diriger la Nation. Cela, à partir de la base jusqu'au Président de la République, en passant par les parlementaires. Nous sommes tous convaincus que cette décision respecte la légalité et permettra d'établir une atmosphère de paix car le pouvoir [de décider] sera, dès lors, effectivement rendu au peuple.

Malgaches, mes compatriotes,

Je suis confiant que le peuple [malgache] tout entier fera montre d'unité et de solidarité car Madagascar est Ma patrie, Votre patrie, Notre patrie (« Fireneko, firenenao, firenentsika »).

La Patrie est sacrée,

Misaotra Tompokolahy, mankasitraka Tompokovavy ».

Transcription et traduction : Jeannot RAMAMBAZAFY